



Journal du Député

7<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin

Octobre 2023

©Assemblée nationale

## Pour une écologie humaine !

*Depuis maintenant plusieurs années, certains opposants de la droite voudraient nous faire porter un procès en illégitimité en matière écologique. C'est parfaitement faux car la droite a historiquement joué un rôle majeur et a toujours proposé de nouvelles solutions efficaces et rationnelles. Nous continuons à nous inscrire dans une telle perspective.*

Comme le développe Luc Ferry dans son ouvrage "Le nouvel ordre écologique", il y a deux visions de l'écologie. L'une, à portée presque totalitaire, qui considère que la nature seule doit être au centre des réflexions (et que l'homme n'est qu'un être vivant parmi d'autres au sein de la création) et une autre, résolument humaniste, qui va placer l'homme au centre de la réflexion et qui aura pour objectif de rendre avant tout notre planète vivable et qui sera centrée sur une écologie humaine, en considérant que l'écologie est aussi une anthropologie.

Parmi ceux qui, à droite, ont façonné cette écologie du réel, il ne faut pas omettre le rôle décisif du Général De Gaulle qui, dès 1967, crée les fameux parcs naturels régionaux dont l'objectif est patrimonial afin de préserver la biodiversité et permettre le maintien de la richesse des paysages. Ensuite, c'est Georges Pompidou lorsqu'il est Président de la République qui crée le premier ministère de l'environnement. Plus près de nous, il y a par exemple aussi Michel Barnier, qui, lorsqu'il était ministre de l'environnement avait créé le fameux "fonds Barnier" pour financer la prévention des risques naturels majeurs ou encore lancer un très important plan d'actions pour la préservation et la reconquête du paysage. C'est aussi Nicolas Sarkozy qui met en place le Grenelle de l'Environnement. On peut aussi citer Bruno Retailleau, président du groupe Les Républicains au Sénat qui, dès 2021, publie un opuscule au titre visionnaire : "Aurons-nous encore de la lumière en hiver ?" dans lequel il propose des solutions écologiques.

L'écologie, c'est aussi la manière dont on peut trouver une alliance entre nature et culture. C'est ainsi que les agriculteurs jouent un rôle décisif en matière environnementale : sans eux, les paysages n'auraient pas la même esthétique. En Alsace, par exemple, sans les agriculteurs, les viticulteurs ou les houblonniers pour ne citer qu'eux, le tourisme ne serait pas aussi dynamique. Sans oublier, leur rôle essentiel pour assurer la souveraineté alimentaire de notre pays.

### **Pousser au développement de produits qui respectent les normes environnementales en instaurant une taxe carbone aux frontières de l'Europe**

Il y a de nombreux thèmes pour lesquels nous formulons une vision et des propositions. Ainsi, en matière énergétique, nous misons fortement sur le nucléaire comme énergie importante au sein de notre mix-énergétique. En effet, c'est le mode de production d'énergie optimal d'un point de vue environnemental. C'est la solution pour décarboner notre production d'énergie et notre économie tout en luttant efficacement contre le réchauffement climatique. Nous considérons que la France doit garder son cap afin de maintenir sa souveraineté et son indépendance grâce au nucléaire. C'est ce qui conduit à soutenir la relance du programme de recherche Astrid, ainsi que le prolongement de la durée de vie des centrales.

Pour pousser au développement de produits qui respectent les normes environnementales, il faudra instaurer une taxe carbone aux frontières de l'Europe. Celle-ci aura pour effet, de protéger nos industries, de permettre de relocaliser de la production en France et en Europe. En effet, si la France impose des normes écologiques à ses producteurs, il ne fait aucun sens d'accepter l'importation de produits fabriqués sans ces mêmes normes. C'est le débat que nous avons parfois autour de l'usage de certains produits phytosanitaires dont nous interdisons l'usage à nos propres agriculteurs qui sont ainsi doublement pénalisés car ils perdent en compétitivité tout en voyant arriver sur notre marché intérieur des produits étrangers qui ne respectent pas ces mêmes normes environnementales. Mais au-delà de la compétitivité, c'est pour la transition écologique que cette taxe carbone est importante afin de soumettre les producteurs aux exigences écologiques et ainsi lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

### **Développer les mobilités et soutenir les initiatives des élus locaux sur des sujets environnementaux pour une ruralité dynamique**

L'écologie c'est aussi la science des lieux et de l'aménagement du territoire. C'est ainsi que nous défendons une décentralisation dont le but premier est de "dégonfler" les métropoles tout en redynamisant des espaces qui le sont moins. A cet égard, nous ne partageons absolument pas l'idée qu'il faudrait concentrer les populations exclusivement dans de grandes métropoles. Notre vision politique est aux antipodes de cela. Nous voulons une ruralité dynamique. Elle peut se concrétiser par un financement plus important pour les communes de ces espaces ainsi qu'une mobilité plus forte tout en favorisant des modes de transport plus écologiques : d'où la nécessité de développer le ferroviaire (y compris pour le fret). De plus, nous devons mettre en valeur les initiatives de maires et d'élus locaux sur des sujets environnementaux tels que l'accès à l'eau, l'augmentation des pistes cyclables... Enfin, il faut favoriser le lien concret des citoyens avec la terre.

En somme, il convient de promouvoir une véritable écologie du réel, qui apporte des solutions. Une écologie humaine qui tient compte des données et du savoir des scientifiques tout en mettant ses connaissances en perspective par rapport aux réalités du terrain. L'écologie ne doit pas être abstraite mais concrète : l'idéologie est l'ennemi numéro un de l'écologie véritable.

L'écologie c'est à la fois la préservation et la transmission, des valeurs qui font partie de l'A.D.N. de la droite.

Ainsi, Benjamin Disraeli, ancien Premier ministre britannique, résume bien les choses avec son fameux mot d'ordre :

« Nous devons réformer ce qu'il faut et conserver ce qui vaut ».

Transmettre une terre vivable aux générations futures est bien un enjeu réel et concret.

Bien sincèrement à vous,

Patrick HETZEL, votre député.

## Groupuscules violents : constats de la commission d'enquête

Suite aux rassemblements violents intervenus à travers le pays entre mars et mai 2023 (manifestations contre la réforme des retraites, contre les méga-bassines à Sainte Soline, 1er mai...), une commission d'enquête sur la structuration, le financement, les moyens et les modalités d'action des groupuscules auteurs de ces violences a été mise en place à l'Assemblée nationale, chargée de faire la lumière sur ces agissements.

Présidée par le député Patrick Hetzel, la commission a déjà procédé à une quarantaine d'auditions et s'est rendue le 6 septembre 2023 sur site à Sainte Soline pour échanger avec les forces de l'ordre, les élus et les agriculteurs présents lors de la manifestation ainsi que les organisateurs. Un constat est partagé par l'écrasante majorité des acteurs auditionnés : le durcissement des conditions de manifestation de ces dernières années. On observe une logique d'opportunité où des personnes, sans lien avec l'objet de la manifestation, viennent rejoindre les manifestants pour provoquer des actions violentes. A Sainte-Soline, malgré l'interdiction de manifester, quelque 8 000 manifestants étaient présents le week-end du 24 au 26 mars, dont 1 000 individus de type black bloc.

Après d'autres auditions courant septembre, la commission d'enquête rendra ses conclusions fin octobre. Ces travaux ont d'ores et déjà eu pour effet de susciter



le débat sur l'opportunité d'utiliser des armes intermédiaires, sur la mise à distance des manifestants, les moyens de mieux informer les participants sur les actions des forces de l'ordre, l'utilisation de matériels supplémentaires.

## Prisons : évaluation des programmes de construction

En mai 2023, Patrick Hetzel, rapporteur spécial des crédits de la mission Justice, a présenté son rapport d'information portant "sur la planification de la construction des prisons : une inexorable procrastination".

Alors que le taux d'occupation des prisons françaises atteint désormais 118 % en moyenne et plus de 140 % en maison d'arrêt, le plan « prisons » lancé en 2018 prévoyait la construction de 15 000 places, mais son exécution a pris du retard : seules 2 441 places avaient été ouvertes fin 2022. Il faut donc absolument donner un coup de collier pour y parvenir ! Les retards de construction se conjuguent par ailleurs avec des difficultés importantes de recrutement.

Des mesures pour faciliter l'adhésion des élus locaux aux projets de construction de prisons sont préconisées : modifier les modalités de calcul de la dotation de solidarité urbaine pour favoriser les communes accueillant un établissement pénitentiaire ; comptabiliser les places de détention au titre des obligations incombant aux communes en matière de logement social.

Lors du vote de la loi de programmation de la Justice, Patrick Hetzel et ses collègues Les Républicains ont obtenu des avancées significatives concernant le parc pénitentiaire qui sera porté à près de 80 000 places en ajoutant aux 15 000 nouvelles places déjà annoncées, 3 000 places supplémentaires.

De même, l'augmentation des moyens pour la justice permettra de créer 10 000 emplois : 1 500 postes de magistrat, autant de postes de greffier, des emplois de surveillant dans les prisons et de personnel dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).



## Affaiblissement du couple franco-allemand

Patrick Hetzel a interpellé le 25 octobre 2022 la secrétaire d'Etat française aux Affaires européennes, Laurence Boone, sur l'affaiblissement de l'entente entre la France et l'Allemagne.



Une gestion budgétaire plus vertueuse de l'Allemagne. Suite au report du conseil des ministres prévu le 26 octobre 2022 du fait d'importantes divergences entre ces deux pays, Patrick Hetzel s'inquiète de récentes prises de position. Ainsi, l'Allemagne bloque deux importants projets industriels

en matière de défense, l'avion de combat et le char du futur ; elle verrouille le contrôle des exportations d'armement au niveau européen ; elle choisit un bouclier antimissile en tournant le dos à la France ; elle investit seule 200 milliards d'euros pour aider ses entreprises et des ménages à faire face au prix de l'énergie, expliquant que la France pourrait faire de même si sa gestion budgétaire avait été plus vertueuse. L'Allemagne refuse également de modifier le mode de calcul du prix de l'énergie à l'échelle européenne, une évolution qui serait pourtant si importante pour la France.

Face à cette relation asymétrique liée au fait que les Allemands ont réussi à conserver des marges de manœuvre budgétaires, il est impératif que le Gouvernement français réagisse.

© Assemblée nationale • Séance plénière de l'APFA au Parlement européen de Strasbourg, le 22 mai 2023.



LE FIGARO

«Cessons de vendre nos fleurons les plus stratégiques à des puissances étrangères» • Le Figaro - 2 août 2023

Il ne faut pas minimiser les erreurs stratégiques d'Atos qui ont conduit à la situation actuelle. Toutefois cette entreprise qui demeure clé pour notre autonomie stratégique actuelle, au travers des capacités de calcul, et de demain, avec les enjeux liés au quantique, doit être absolument maintenue sous le giron français.

LCP  
ASSEMBLEE NATIONALE

Groupuscules violents : Les premiers constats dégagés par les travaux de la commission d'enquête • LCP - 27 juillet 2023

Certains protestataires ont intégré le fait que "seule la violence paie", s'inquiète le président de la commission, Patrick Hetzel (Les Républicains), pour qui Notre-Dame-des-Landes a marqué un tournant en la matière. "On sent une sorte de légitimation de l'action violente, sous couvert de défendre une cause qui serait plus importante que tout", explique-t-il.

RL  
LE REPUBLICAIN LORRAIN

L'offre de soins palliatifs est insuffisante • Le Républicain Lorrain - 4 mai 2023

"On compte encore une vingtaine de départements en France dans lesquels il n'y a pas d'unité de soins palliatifs. C'est le vrai problème. Des patients n'ont pas accès à ces soins".

BFM  
ALSACE

Patrick Hetzel, député Les Républicains de la 7e circonscription du Bas-Rhin, et auteur d'un rapport sur les conditions carcérales, est l'invité de Bonjour l'Alsace • BFM Alsace – 6 juin 2023

Le député Patrick Hetzel estime qu'il devrait y avoir "une personne par cellule" dans les prisons.

l'ami  
hebdo

"Malgré-Nous : une réponse très décevante du ministre de l'Education nationale !" • L'Ami Hebdo – 5 février 2023

Le député demande à ce que l'histoire des Malgré-Nous soit étudiée à l'école. Dans sa réponse, le ministre se retranche derrière la liberté pédagogique des professeurs et la liberté éditoriale des concepteurs de manuels scolaires.

DNA  
DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

Méconnue, l'Assemblée parlementaire franco-allemande s'est réunie lundi • DNA – 23 mai 2023

Patrick Hetzel (LR) déplore l'« effondrement » de l'enseignement de l'allemand en France. « Il nous faudra faire un certain nombre de propositions concrètes, insiste l'élu républicain, et convaincre non seulement les élèves, mais aussi leurs parents... »



## Rendre effectifs les soins palliatifs sur tout le territoire

**À la demande du Président de la République, le Conseil économique, social et environnemental a mis en place en décembre 2022 une Convention citoyenne sur la fin de vie. Lors de la remise des conclusions en mars 2023, ses membres ont relayé les préoccupations et le vécu des équipes soignantes et de leurs concitoyens en déplorant « les inégalités d'accès aux soins palliatifs sur le territoire ».**

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale avait décidé en septembre 2022 d'une mission d'évaluation de la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, dite « Claeyss-Leonetti ». Lors de la remise du rapport en mars 2023, trois problèmes principaux ont été soulevés dont celui de l'accès insatisfaisant aux soins palliatifs. Le Président de la mission, M. Olivier Falorni, a souligné que « nombreuses ont été les personnes auditionnées à indiquer que deux tiers des malades nécessitant des soins palliatifs n'y avaient pas accès ».



### 80% des personnes malades n'ont toujours pas accès aux soins palliatifs

Le ministre de la santé s'était exprimé sur la fin de vie en affirmant que « la priorité devra être donnée au renforcement de l'existant » demandant la consolidation des outils déjà prévus dans les lois et le

soutien aux soins palliatifs avant de légiférer.

Malgré les recommandations de tous ces rapports, malgré la mise en œuvre de plusieurs plans nationaux consacrés à développer les soins palliatifs, 80% des personnes malades n'y ont toujours pas accès. Peut-on accepter qu'il y ait encore vingt et un départements totalement dépourvus d'unités de soins palliatifs à la fin 2021 ?

### "Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement" (loi de 1999)

Pourtant, dès 1999, une première loi « visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs » était promulguée : elle était prometteuse. Son article 7 précisait que : « Les établissements de santé, publics ou privés, et les établissements médico-sociaux mettent en œuvre les moyens propres à prendre en charge la douleur des patients qu'ils accueillent et à assurer les soins palliatifs que leur état requiert, quelles que soient l'unité et la structure de soins dans laquelle ils sont accueillis ».

L'article L. 1110-9 du code de la santé publique, reprenant l'article 1A de la loi de 1999, indique clairement qu'il s'agit d'un droit : « Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement ».

Aussi, la proposition de résolution vise à rendre effectif ce droit aux soins palliatifs sur tout le territoire avant toute modification de la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

## Bien vieillir : un enjeu pour les communes et leurs habitants

**L'isolement social et la précarité des personnes âgées sont des problématiques prioritaires pour les communes.**

### L'indispensable prise en compte de la dépendance

Une proposition de loi concernant le « Bien vieillir » étendue de la prévention de la perte d'autonomie à l'accompagnement de la dépendance a été présentée par la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale.

Cette initiative, certes politique, doit s'accompagner d'une mobilisation générale de toute la société.

Démontrant l'impact positif de la présence des personnes âgées dans les dynamiques villageoises, Patrick Hetzel met tout de même en garde sur l'aspect « coquille vide » de cette proposition, en l'état.



### Un investissement insuffisant pour sa mise en œuvre pratique

En effet, ce texte n'est pas à la hauteur de l'enjeu, et ne serait qu'une étape à la

mobilisation et la prise en compte des véritables difficultés. Le diagnostic est simple, les moyens financiers et humains manquent.

Il serait également efficace de prendre en considération les amendements déposés dont plus de 200 sur 600 ont été déclarés irrecevables, alors qu'ils portaient sur des questions fondamentales.

Le Gouvernement doit donc prendre en considération l'intérêt des citoyens et répondre en priorité à la problématique de la dépendance qui préoccupe beaucoup de Françaises et de Français.

### Seniors : les chiffres clés de la circonscription

- Les **165 communes** de la circonscription de Saverne / Sarre-Union comptent **111 052 habitants** (recensement 2020).
- Sur la circonscription de Saverne / Sarre-Union, près de 7500 personnes ont **plus de 80 ans soit environ 7 % de la population**.
- L'**indice de vieillissement** (nombre des plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) est de **89 %**, contre 78 % à l'échelle de l'Alsace.
- La circonscription compte **13 structures d'accueil pour personnes âgées** sur les 166 structures que compte le Bas-Rhin.

## La fraude sociale vue par le député

**Patrick Hetzel a présidé une commission d'enquête sur les fraudes sociales en 2020 à l'issue de laquelle beaucoup de propositions ont été faites. Parmi celles-ci figurent l'ordonnance numérique, la carte vitale biométrique, la réduction du nombre de cartes vitales, le fait de s'assurer que les bénéficiaires de retraites soient en vie (notamment pour ceux qui vivent à l'étranger) ou encore que les retraites soient versées sur des comptes bancaires en France afin que les banques puissent effectuer des contrôles.**

### Une expérimentation pour une carte vitale numérique

Le député déplore pourtant que ces recommandations soient mises en œuvre trop lentement mais les choses progressent malgré tout puisque le



Gouvernement a déjà mis la pression auprès de la caisse nationale d'assurance maladie pour réduire le nombre de cartes vitales, et une expérimentation a été lancée pour mettre en œuvre une carte vitale numérique.

De même, d'ici peu, les caisses de retraite seront contraintes de ne verser

des retraites que sur des comptes d'établissements bancaires en France. Mais beaucoup reste encore à faire et Patrick Hetzel regrette que ce n'est que maintenant que le gouvernement se saisisse de cette question alors que le rapport de la commission a été rendu il y a déjà trois ans.

### Le gouvernement doit avoir le courage de fixer des objectifs de lutte contre la fraude à tous les organismes sociaux

De même, un certain nombre de propositions ne sont toujours pas reprises par le gouvernement, comme par exemple l'ordonnance numérique, qui a pourtant permis de réduire les dépenses en Espagne, dès la première année de mise en œuvre, de plusieurs centaines de millions d'euros.

Il faut maintenant que le Gouvernement ait le courage de fixer des objectifs de lutte contre la fraude à tous les organismes sociaux et s'assure que ces objectifs seront remplis. Le plus bel exemple est le cas des caisses d'allocations familiales qui sont sans doute les plus proactives pour lutter contre les fraudes, alors que d'autres organismes restent encore très largement en retrait comme par exemple la caisse nationale d'assurance maladie qui a encore de très belles marges de progression.

## Carence des services publics : source d'inquiétude des usagers

Patrick Hetzel a interrogé Mme la Première Ministre sur les carences des services publics pour répondre par téléphone aux usagers (Question écrite, publiée au JO le 7 février 2023).

Une enquête de « 60 millions de consommateurs » a notamment signalé le fait que les services publics sont souvent injoignables ou ne donnent pas de réponse précise aux requêtes. Quelques chiffres peuvent illustrer les propos :

- 72 % des appels à l'assurance maladie n'ont pu aboutir,
- 22 % des interlocuteurs reçoivent une réponse « acceptable »,
- 54 % des appels à la Caisse d'allocations familiales n'aboutissent pas,
- 72 % des appels à la Caisse d'assurance retraite ont abouti mais les réponses sur l'âge possible de départ en retraite n'étaient pas pertinentes dans la majorité des cas.

Patrick Hetzel soulève la nécessité d'une loi imposant plusieurs modes d'accès, notamment l'instauration d'un guichet de proximité rassemblant un représentant de chaque organisme public, permettant ainsi d'aller encore plus loin que ce que proposent d'ores et déjà les maisons France Services sur le territoire.

Il demande comment compte s'y prendre le Gouvernement pour répondre aux inquiétudes des usagers face à la dématérialisation des services publics qui pose des difficultés, notamment pour les personnes âgées.



Dans sa réponse de juillet 2023, le ministre de la transformation et de la fonction publiques annonce que les alternatives non-numériques existantes devront être affichées de manière visible sur tous les services numériques et que des objectifs de qualité de service ont été fixés.

## Rendre obligatoire une déclaration de domicile en mairie

**Bien connaître la composition des habitants d'une commune est essentiel pour le maire et les élus locaux. D'autant que la population française est très fluctuante : 11% des Français déménagent chaque année ! D'où l'importance d'une déclaration en mairie à l'arrivée et au départ.**

Une analyse fine et en temps réel de la population (enfants en âge d'être scolarisés, adultes isolés, personnes en difficulté...) permettrait une gestion optimale des infrastructures communales et des services aux habitants : développement des modes de garde, de scolarité, de logements, de prévention des risques...

De plus, une inscription sur les registres domiciliaires pourrait simplifier des démarches administratives par la suppression des justificatifs de domicile notamment. A noter également que les dotations de l'Etat aux communes étant liées au nombre d'habitants, les calculs seraient ainsi plus justes, et les services proposés conformes à l'évolution démographique. Les données de recensement actuelles ne répondent que partiellement à ces besoins d'analyse : le recensement reste partiel pour les plus grandes villes, d'où une extrapolation arbitraire des données, voire épisodique (tous les 5 ans) pour les petites communes.

Ces déclarations de domicile sont déjà très répandues en Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Suisse, Italie...) et nos voisins s'y prêtent de bonne grâce.

Une proposition de loi instaurant cette inscription obligatoire dans la commune de résidence principale a été déposée par notre député Patrick Hetzel, dans le strict respect de la protection des données personnelles bien entendu.

Eliane KREMER, suppléante du député, adjointe au maire de Saverne.



## Une proposition de loi de Patrick Hetzel en faveur du pouvoir d'achat

Beaucoup de seuils de recouvrement ou réduction d'impôt sur le revenu établis au profit des ménages ne sont jamais réévalués dans le code général des impôts (CGI). On peut considérer cela comme une augmentation indirecte des impôts à laquelle le contribuable n'a pas consenti. Au regard de la reprise de l'inflation, il ne s'agirait que d'un simple rattrapage. En 2022, l'Insee a chiffré l'inflation moyenne à 5,2% sur un an. Mais, pour les ménages les plus exposés, la hausse des prix peut atteindre 8,5%.

Alors que les seuils des tranches d'imposition sur le revenu vont être indexés sur l'inflation, ce texte propose de préserver le pouvoir d'achat des ménages par l'actualisation de divers seuils du code général des impôts. Dans un souci de justice et d'équité, une telle situation doit être corrigée. Aussi, il semble équitable d'actualiser 13 seuils à chaque fois sur la base de l'inflation constatée depuis l'entrée en vigueur du

dispositif : franchise de recouvrement de l'impôt, réduction d'impôt pour frais de scolarisation, réduction d'impôt pour frais de dépendance, crédits d'impôt pour emploi à domicile, réduction d'impôt pour prestation compensatoire...



## Fermetures de classes : l'avis du maire

En mai 2023, Patrick Hetzel a déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale prévoyant l'accord du maire pour toute fermeture d'une classe dans les communes de moins de 5000 habitants.

Cette proposition tend à rééquilibrer le fonctionnement et l'écoute des milieux urbains et ruraux en favorisant la concertation pour une meilleure prise en compte des intérêts de tous.

## Rendre effectifs les droits des personnes en situation de handicap

**En avril dernier, le Conseil de l'Europe a condamné les lacunes de la politique française du handicap, qui ne respecte pas la charte sociale européenne : manque d'accompagnement et pénurie de services de soutien, injustices socio-économiques, difficulté d'accès au logement, à la santé, mais aussi refus de scolarisation, manque de protection sociale des familles concernées...**

Afin de rendre effectifs les droits des personnes en situation de handicap, le député Patrick Hetzel a déposé une proposition de résolution invitant le Gouvernement à :

- faciliter la mise en place des accompagnements adaptés aux besoins et attentes de toutes les personnes en situation de handicap,
- fournir des chiffres et données fiables permettant de connaître les besoins, de les quantifier et d'élaborer des plans d'action pour y répondre,
- augmenter le niveau de vie des personnes en situation de handicap,
- prévoir une revalorisation financière des allocations, prestations et compensations,
- permettre aux personnes, quel que soit leur handicap, d'accéder aux services publics et aux transports, ainsi qu'à des logements adaptés,
- permettre une offre de soins adaptée à tous les handicaps, sans reste à charge, accessible dans un délai raisonnable,
- mettre en place une réflexion globale sur l'accessibilité du système scolaire et son caractère réellement inclusif,
- former et soutenir les enseignants,
- lever les obstacles qui créent et aggravent les situations de handicap dans la société pour que leurs droits fondamentaux soient respectés.

Pour suivre mon activité, inscrivez-vous à ma newsletter sur [www.patrick-hetzel.fr](http://www.patrick-hetzel.fr)